

COMMUNIQUE DE PRESSE



Saint-Étienne, le 27 juillet 2016

MESURES DE SÉCURITÉ MATCH ASSE/AEK ATHÈNES

Evence RICHARD, préfet de la Loire, a organisé le mardi 26 juillet 2016 une réunion préparatoire afin d'élaborer le dispositif de sécurité pour le match de football du 28 juillet 2016 qui opposera l'ASSE à l'AEK Athènes au stade Geoffroy-Guichard à 21h. Au cours de la réunion, les modalités pratiques du déroulement de cet événement ainsi que celles d'accueil et d'encadrement des supporters grecs et stéphanois ont notamment été définies.

Du fait du caractère à risque du match (niveau 3) et de l'état d'urgence justifiant une vigilance et un niveau de sécurité renforcés, le préfet a ordonné par arrêté préfectoral la mise en place d'une zone de protection et de sécurité aux abords du stade Geoffroy Guichard au sein de laquelle la détention, la vente et la consommation d'alcool dans des contenants autre que plastiques est interdite.

Par ailleurs, afin de prévenir les troubles pouvant résulter de l'utilisation inconsidérée des pétards, fumigènes et autres pièces d'artifice, le préfet a décidé par arrêté d'interdire le port, le transport et l'usage d'engins pyrotechniques de 14h00 à minuit sur le territoire de la commune de Saint-Étienne, y compris dans la zone de protection et de sécurité.

Les arrêtés mentionnés et une carte représentant la zone de protection et de sécurité instituée sont joints à ce communiqué de presse.